

République Française  
Département : SAONE-ET-LOIRE - Arrondissement : Mâcon  
**CHANES - COMMUNE**

**Séance du mardi 26 mai 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Philippe GENETIER.

Présents : Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Angélo CARINGI, Peggy ALVES DA COSTA, Gilbert GUILLOUX, Pascal GONON, Patrick LAROCHE, Paul-Anthony BOUDIER, Florence MORARDET, Céline RUBIO, Dorothee LUCIANI, Marion DUPUY-GAY, Jarod PARMENTIER

Représentés : Nathalie SARRAU représentée par Dominique DEBAUX, Frédéric LACROIX représenté par Angélo CARINGI

Secrétaire de séance : Peggy ALVES DA COSTA

**DE\_2026\_28 - Objet : MISE EN PLACE DE TARIFS DE LOCATION POUR LES LOCAUX DU STADE**

Le maire informe que, suite à diverses demandes, il est temps de mettre à la location les locaux du stade.

Ces locaux ont une capacité d'environ 20 places assises.

Il est proposé aux conseillers les consignes suivantes :

- La location de ces locaux ne sera disponible que pendant la trêve estivale du foot soit du 01/06 au 15/09 ;
- La location ne sera ouverte qu'aux associations et particuliers chânois ;
- Les associations auront le droit à une première manifestation gratuite par an ;
- La consommation d'électricité sera compris dans le forfait de la location ;
- Un forfait nettoyage sera obligatoirement facturée ;
- Les vestiaires et les douches ne seront pas compris dans la location des locaux du stade.

**LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les conditions présentées par le maire,

**DÉCIDE** de mettre en place des tarifs de location des locaux du stade comme suit :

	ASSOCIATIONS LOCALES RÉUNIONS / MANIFESTATIONS	PARTICULIERS DE LA COMMUNE
LOCATION 1 JOUR	1ère manifestation : GRATUITE À partir de la 2ème : 80.00 €	80.00 €
FORFAIT MÉNAGE	30.00 €	30.00 €

**DÉCIDE** de mettre en place ces tarifs à compter du 1er juin 2026.



Le Maire,

Philippe GENETIER